

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 23 MARS 1797.

*De Vienne, le 16 Mars.*

M. le général de Wurmsler, qui se trouve ici depuis quelques jours, a reçu l'accueil le plus flatteur de notre monarque et de toute la cour. S. M. pour récompenser ce brave guerrier, l'a nommé commandant général en Hongrie.

Le général françois Clarke, qui est toujours en Italie, a renouvelé les propositions de paix qu'il avoit été chargé de faire à l'Autriche. Il n'a point encore été fait de réponse précise à cette ouverture.

Comme l'ambassadeur de Venise, M. Grimani, reçoit & expédie beaucoup de couriers à son gouvernement, & qu'il a de fréquentes conférences avec M. le Baron de Thugut, l'on en infère que la république Vénitienne pourroit bien s'unir plus étroitement à notre cour dans une circonstance où sa neutralité lui est en quelque façon plus nuisible qu'utile.

Le Roi d'Angleterre, en sa qualité d'Electeur de Hanovre, vient de faire une réponse des plus satisfaisantes à la lettre que notre cour adressa le 7 Septembre dernier aux Electeurs, pour les prémunir contre les atteintes portées par la Prusse à la constitution de l'Empire.

Il vient d'être établi un impôt de guerre de 480 mille florins sur les domaines de la Basse-Autriche.

*De Berlin, le 21 Mars.*

M. de Struenée, parti ces jours derniers pour Petersbourg, est chargé, dit-on, entre autres objets, de négocier un traité de commerce entre la Prusse et la Russie.

Les lettres de Mictau nous apprenent que le Roi de Pologne est arrivé le 28 Février dans cette ville, d'où il a dû continuer sa route sur Petersbourg.

*Suite de Paris, du 15 Mars.*

Si l'on en croit les lettres d'Espagne, l'on n'auroit pas appris avec plaisir à Madrid les derniers succès de Buonaparte. Malgré les promesses d'inviolabilité pour tout ce qui tient au

culte, on a vu avec douleur que ce général uisoit rigoureusement du droit de conquête. On assure même que l'indignation des espagnols les a portés à injurier les françois qui arborient la cocarde nationale, et à les expulser des promenades publiques. Ceux-ci ont porté plainte devant le prince de Paix. Il a répondu qu'il n'avoit point connoissance des procédés dont on se plaignoit, et a promis de donner satisfaction, s'ils avoient réellement eu lieu.

C'est une pénible entreprise (dit le *Grondeur*) que celle de soutenir sans cesse que *tout est au mieux dans la meilleure des Républiques possibles*. C'est cependant la tâche du journal *Officiel* du Directoire. Démentir les gazettes allemandes, angloises, italiennes, françoises, grecques et latines; prouver la nécessité de la guerre, quand tout le monde prouve la nécessité de la paix; cacher des revers, enjoliver les petits succès, et les dépouiller des tristes images de la mort et de l'épuisement qui les accompagne; parler de l'Italie, quand il faudroit parler de la Prusse et de l'Angleterre, insulter au malheur de ses ennemis, quand il conviendrait de le respecter; battre à-la-fois le trône et l'église, les jacobins et les honnêtes gens; chanter les diners officiels, prendre la lyre d'Anacréon, pour célébrer les bals et les danses dont la France paie les violons; voilà une partie des obligations que paroît avoir contractées le journal *Officiel*. — Vous croyez peut-être qu'il faut beaucoup, beaucoup d'esprit pour cela? Non, mon Dieu. Demandez à ses lecteurs. On s'imagineroit du moins qu'il n'est jamais rempli que de matières sérieuses, graves, importantes, et qu'il ne s'occupe point de bagatelles. — Pardonnez moi; il nous donne de jolies plaisanteries, des anecdotes sur le pape, sur la noblesse allemande, sur les princes, et

en général sur tous ceux qui sont malheureux. Il nous fait des petits contes bleus qui pourroit amuser les enfans, comme le conte de *Peau d'Ane*, etc. Pointilleux à l'excès, quand il se mêle de faire de l'esprit, on voit qu'il se propose de nous faire rire, et nous lui savons gré de son intention. — Comme ce journal est regardé comme l'expression de la pensée du gouvernement, on y attache plus d'importance qu'aux autres; et c'est par cette raison que l'on relève de préférence les nombreuses sottises qu'il renferme..... Il nous annonce aujourd'hui l'anéantissement de l'Angleterre, & la prochaine décadence de ce gouvernement, dont peut-être, dit-il, on ne parlera bientôt plus que par le souvenir de son arrogance passée. Il ajoute que de grands troubles sont à la veille d'éclater: Expression bien plus jolie que le vieux mot trivial, *éclater*. Fi donc éclater! L'autre expression peint mieux le charme d'une révolte..... Qu'on est heureux quand on a le talent d'embellir la guerre, de la faire aimer, désirer et obtenir, et de bouleverser l'Angleterre, au moment même où elle anéantit le reste des flottes de l'Europe!

La rédacteur de *Quotidienne* ne critique pas moins vivement le Journaliste *semi-officiel*; les nouvelles insérées par ce dernier sur le combat naval ont excité avec raison sa colère, et il l'exhale de la manière suivante:

Non, ce n'est point vouloir humilier la nation, que de protester contre le mépris que lui témoignent sans cesse des hommes à qui elle a confié le soin de sa prospérité & de sa gloire. Quels sont donc ceux qui, insultant sans cesse à notre crédulité, font publier avec emphase des nouvelles que le plus cruel démenti ne tarde pas à suivre? Sans doute le Barrère nous insultoit, lorsqu'il convenoit en victoire navale une des plus honteuses défaites qu'ait essuyées notre marine; mais c'étoit alors le règne des sansculottes, & la nation y devoit être foulée aux pieds; en même tems qu'égoignée & pillée: ce même Barrère proclamait qu'il n'y avoit plus de Vendée, au moment même où la Vendée étoit plus redoutable. Autre tems, autres moyens. Celui de régner par l'imposture devoit être décrédité; ces illusions d'un moment sont suivies d'un dépit amer. Quel est le François aimant sa patrie, qui n'a pas bondi d'indignation en voyant avec quelle impudence on a inséré dans des papiers se disant officiels (& payés comme tels) des récits mensongers d'une bataille navale de quatre jours, de quatre jours, bon Dieu! & de l'extermination de *Jerwis* & de sa flotte, par les Espagnols? Cette insertion dans tel & tel journal, n'étoit pas tout-à-fait une proclamation ministérielle; mais si nous ne nous étions souvenus qu'on nous avoit tant & si insolument trompés, nous aurions tous ajouté foi à cette *carmagnole*: nous ne l'avons pas fait, heureusement. Je n'ai vu qu'un grand benêt de politique qui en a voulu absolument être la dupe: qu'il me sache gré de ne le pas nommer; s'il y revient, je le dénonce, & veux que son nom soit éternellement substitué à celui de feu Gobe-Mouche. Mon Dieu! que ce grand suffisant d'imbécille a eu de peine à *découvrir* la prétendue lettre de Cadix! Voyez ces détails, dit-il; la *Trinidad* rentrée à la remorque, après avoir combattu contre six à-la-fois; quatre cent

cinquante hommes de perte; mais un jeune héros qui survient, & qui foud sur les anglais... On les avoit attaqués avec une noble audace. (L'audace d'attaquer quinze vaisseaux avec vingt-sept!)

*Quatre soleils de suite, ont vu ce grand exploit.*

Voilà les Anglois acculés à la côte; l'ordre arrive de les y brûler... Tu vois, dit l'impertinent romancier, que cela est sérieux. Au moment où je parle, il ne doit plus y avoir ni un vaisseau ni un anglais de la flotte de *Jerwis*. Ni un vaisseau ni un anglais! remarquez cette phrase à la Barrère; le trait est de son école, & digne de persuader notre Gobe-Mouche. Attendons, cependant, disions-nous; cela mérite bien confirmation, & nous serons à tems de nous réjouir, tout en disant que l'écrivain est un jactancieux narrateur. Las! c'étoit en sus un menteur effronté! Le bûlé *Jerwis* ressuscite; voilà sa lettre qui nous arrive par les papiers anglais: elle est aussi simple, aussi noble, aussi positive que celle de notre correspondant est vantarde, incertaine, bizarre, & pour le dire en un mot, sansculotte. Je ne parle pas de la différence du résultat; plus j'en suis affligé, plus je dois éviter d'en parler: mais celle du ton! celle d'instruire une nation, ou de lui conter d'odieuses balivernes! celle du respect envers les aurores à qui on rend compte! Quelle noble communication entre *Jerwis* & son Roi! quelle ridicule familiarité du correspondant François! Et l'on dit qu'il écrit ainsi au ministre, & que lui-même est en grande place! Voilà, vous dis-je, ce qui humilie la nation française, & non pas quelques caquets du café Valois, quelques chançons du citoyen Pithou de Valinville, le *Gavat des carrefours*. Je ne parle pas de cette quantité d'autres méchantes nouvelles que l'on débitoit ces jours-ci; ce soulèvement de l'Inde (qui n'étoit pas soulevée); cette ruine absolue de la banque de Londres (qui n'est pas ruinée), &c. &c.; & ce courrier que Poulitier amène d'Angleterre à grand bruit; il reveille le directoire; il endort la garde. Le drôle de corps que ce Poulitier! il a établi ses tréteaux dans la salle du sénat, & continue, avec le titre de législateur, à vendre de l'orvietan.

— Hier, le conseil des 500, a pris la résolution suivante: 1°. Tous les membres provisoires des corps administratifs et judiciaires des neuf départemens réunis, seront renouvelés dans les formes prescrites par les loix. 2°. Ceux actuellement en fonctions, pourront être réélus.

*De Leyde, le 16 Mars.*

L'assemblée nationale Batave a décidé, après une discussion très-vive durant deux séances, dans celle du 11 Mars, la question importante concernant le mode d'accepter la future constitution; savoir: „1°. Si cette acceptation se ferait par chaque province, comme souveraine jusqu'à ce qu'elle ait accepté le principe d'Unité, en acceptant la constitution? 2°. Si la pluralité des provinces entre elles, seroit loi pour celles qui refuseroient? 3°. Si le résultat dans chaque province seroit formé par tête ou par assemblée primaire? „ La première demande a été décidée à l'affirmative: sur la seconde, plusieurs membres ayant refusé de voter, la négative a été décrétée par 53 contre une voix: sur la troisième, la décision a été, que le résultat seroit formé par tête.

*D'Ostende, le 13 Mars.*

Nous venons d'être témoins d'un événement bien affligeant pour l'humanité. Hier, vers les quatre heures de l'après-midi, nous aperçûmes un navire que la mer agitée alors par un vent violent, pouffoit vers la côte à peu de distance de notre port. Les cris perçans des matelots montés sur les mâts annoncèrent bientôt que le vaisseau couroit le plus grand danger. Quelqu'orageuse que fût la mer, on dépêcha vers lui deux chaloupes qui en approchèrent assez près, mais qui repoussées par les flots se virent forcées de revenir, après d'inutiles efforts, et après avoir couru le plus grand danger. Vers les sept heures, le vaisseau se trouvoit déjà rempli d'eau, et à dix heures, l'on entendit encore distinctement les cris déchirans des matelots toujours montés au haut des mâts. Deux chaloupes envoyées de nouveau à la mer ne réussirent pas mieux que les premières; elles furent contraintes de prendre elles-mêmes le large et de se jeter à la côte.

Le malheureux navire, après tant d'heures de combats contre la mer, fut englouti vers une heure, et pas un seul homme de l'équipage ne fut sauvé. Sa cargaison consistoit en huiles, mousselines et autres articles. Quelques papiers trouvés dans des coffres recueillis le lendemain sur le rivage indiquent, dit-on, que ce navire avoit été chargé à Hambourg, pour le Havre; d'autres disent pour Anvers. On ajoute qu'il avoit à bord la femme et les enfans du capitaine, sans qu'on puisse assurer s'il avoit quelques passagers. Les débris de ce navire, ont été dispersés fort loin sur la côte; deux cadavres ont été trouvés près de Nieuport. Un troisième fut trouvé attaché à un mât; c'étoit, dit-on, un pilote des environs de Blanckenberg; ce qui fait présumer que l'équipage aura voulu se venger d'une manière éclatante de ce pilote à la mal-adresse duquel il devoit peut-être le danger auquel il s'est vu exposé.

On ne se souvient point que notre ville ait vu jamais de spectacle plus déchirant, puisque, dans ce naufrage, rien n'échappa à la fureur des flots.

*De Bruxelles, le 15 Mars.*

L'on attend avec une impatience mêlée de crainte l'époque des élections. Comme les fonctionnaires publics, qui sont actuellement en place, n'ont point été nommés constitutionnellement, il paroît positif que toutes les administrations seront entièrement renouvelées dans les départemens réunis. L'on a déjà désigné les lieux où s'assembleront les votans. Les voici: 1°. La huitième section, au Tribunal Criminel,

sous le nom de *la Loi*. 2°. La première et sixième section, aux Petits Carmes, sous le nom de *la Réunion*. 3°. La seconde et troisième section, aux Bogards, sous le nom de *l'Industrie*. 4°. La quatrième et cinquième section, aux Augustins, sous le nom de *Egalité*. 5°. La septième section, au Temple de la Loi, sous le nom de *la Victoire*.

L'on mande de Luxembourg que tous les différens corps de cavalerie et d'infanterie, cantonnés dans les environs de cette forteresse, de même qu'une partie de la garnison, ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour se rendre dans les environs de Coblenz et de Bonn, où l'on rassemble deux gros corps de troupes. En conséquence, la plupart de ces troupes sont déjà parties pour leur nouvelle destination. L'on apprend également que l'infanterie qui avoit pris des quartiers-d'hiver dans le Limbourg et le Duché de Juliers, se rapproche en cet instant de la rive gauche du Rhin.

La sûreté de cette ville est de plus en plus compromise: le soir, des brigands armés parcoururent les différens quartiers, arrêtèrent et volent les citoyens qu'ils rencontrent.

*De Cologne, le 18 Mars.*

L'on attend ici la division de Championnet qui formera l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse, et dont une partie passera sur la rive droite du Rhin. Deux divisions de l'armée du Nord sous les ordres du général Macdonald se rendront sur le Hunsrück. D'après toutes les apparences, la campagne ne tardera pas à s'ouvrir. Déjà les autrichiens ont retiré le piquet qu'ils avoient à Muhlheim, et les françois ont de leur côté repris celui qu'ils avoient à Neuwied. Le général Kray rassemble des troupes sur ce dernier point. Il a prohibé toute espèce de communication avec la rive gauche. Le commandant d'Ehrenbreitstein a aussi défendu, sous les peines les plus graves, de communiquer avec Coblenz.

L'on mande de Dusseldorf, que l'ordre y est arrivé de faire partir pour Coblenz toutes les denrées qui ne sont pas nécessaires à la subsistance de cette garnison.

La pièce suivante vient d'être publiée:

*Règlement provisoire pour les provinces Prussiennes situées sur la rive gauche du Rhin.*

Art. 1er. Le 1er. Germinal de l'an 5ème de la république (2. Mars 1797), toutes les administrations françoises, sous quelles dénominations qu'elles aient été organisées, cesseront entièrement leurs fonctions. Il sera créé pour les remplacer & examiner leurs opérations, une commission intermédiaire composée de 5 membres, dont un fera le président perpétuel; la commission résidera à Bonn. 2. Les anciennes constitutions, us, coutumes, loix & contributions

Seront pour les provinces prussiennes, sur la rive gauche du Rhin, rétablies à l'époque précitée. Leurs magistratures, chambres de justice & des finances rentreront de plein droit en fonctions. Le clergé de tous les ordres restera en possession entière de ses biens; & sous aucun prétexte, aucune coupe de bois n'aura lieu, sans un ordre spécial & motivé du général en chef de l'armée française, dite de Sambre & Meuse; on observera néanmoins que jusqu'à nouvel ordre, l'autorité de la république est la seule qui doit être reconnue dans les pays conquis. 3. La commission intermédiaire nommera un commissaire près les administrations prussiennes, dont les fonctions seront de veiller à l'exécution des ordres donnés, soit par le général en chef, soit par la commission; de recevoir & transmettre à la commission les réclamations, soit des administrations soit des particuliers; ainsi que de tous les renseignements qui pourroient lui parvenir, & éclairer le gouvernement sur la conduite qu'ont tenue, dans les pays conquis, quelques-uns de ses anciens agens. 4. Aussitôt l'installation des magistratures, ce qui sera constaté par un procès verbal authentique, la chambre des finances des provinces prussiennes, se fera remettre par les agens des anciennes administrations les comptes détaillés de leurs opérations, qu'elle examinera & transmettra à la commission intermédiaire, avec les observations qu'elle croira devoir y joindre. 5. Les nouveaux magistrats correspondront avec la commission intermédiaire, pour ce qui concerne leur administration; ils lui adresseront les réclamations fondées qu'ils croiront devoir former & lui rendront par chaque mois, un compte détaillé de leur gestion. 6. Le produit des impôts desdits états prussiens, dont le mode de perception sera incessamment arrêté, ainsi que ce qui reste dû de l'emprunt forcé, sera sans aucune retenue, versé dans la caisse du payeur général de l'armée qui délivrera des récépissés convenables. 7. Moyennant l'exécution de l'article précédent, il ne pourra être fait dans les provinces prussiennes aucune réquisition d'argent, ou denrées; si pourtant les évènements de la guerre, ou des dispositions quelconques nécessitoient une fourniture de denrées ou bestiaux; si également le défaut d'espèces obligeroit les contribuables à s'acquitter avec des objets de consommation journalière, les denrées seront reçues aux prix ci-après, & en défalcation de l'imposition, savoir: Le quintal de froment, 9 livres de France. Le quintal de seigle, orge ou épeautre 6. Le sac d'avoine de 12 boisseaux de Paris 6. Le quintal de foin 2 liv. 5 s. Le quintal de paille 1. La livre de viande 4 s. 6 drs. Art. 8. Les membres des corps de magistratures, les baillifs qui auroient pu, pour quelque cause que ce soit, transférer ou conserver leurs domiciles sur la rive droite du Rhin, sont autorisés & invités à reprendre leurs emplois. En cas de mort parmi les membres des chambres & tribunaux ou les baillifs, la commission intermédiaire est autorisée à nommer aux emplois vacans, sur la présentation des magistratures incessamment rétablies. Le présent, revêtu du cachet de commandement & remis aux députés des provinces prussiennes, a été arrêté à Cologne le 22 Ventôse de la 5<sup>ème</sup> année de la république française (12 Mars 1797).

*Le général commandant en chef l'armée de Sambre & Meuse, chargé par le directoire exécutif de l'administration générale des pays conquis.*

L. Hoche.

Une lettre de Coblenz contient les détails suivans :

„On a commencé ici et dans nos contrées à fournir les biens ecclésiastiques: La vente des jardins de tous les couvens et d'autres appartenant à des nobles, a été annoncée publiquement et fixée définitivement au 9 de ce mois. Tous les bâtimens et habitations appartenant au clergé, ont été estimés pour une certaine somme, dont les ecclésiastiques sont obligés de payer les intérêts. Il est certain que les français pourroient agir assez conséquemment dans cette affaire, s'ils vouloient seulement tenir ce qu'ils promettent et payer aux individus ecclésiastiques la pension de 300 liv. par quartier qu'ils leur ont accordée. Quoiqu'il en soit, on ne fait comment on peut accorder leur manière actuelle d'agir, avec l'arrêté que le directoire exécutif de France a rendu, d'après les conseils des généraux français et surtout du général Lefebvre, par lequel le clergé du pays de Trèves est réintégré dans la possession de tous les biens. Cet arrêté a été communiqué à l'agent national Maljean, mais celui-ci va toujours son train, sans s'y conformer en aucune manière. Les républicains ne font encore aucuns préparatifs qui indiquent la reprise prochaine des hostilités.

*Du Tyrol, le 16 Mars.*

L'on apprend de nos frontières, que les français font des mouvemens en avant de Trente, qui sembleroient annoncer une attaque prochaine et sérieuse. L'on dispose tout de notre côté pour la plus vigoureuse résistance. M. le général Liptai a, dit-on, remis le commandement à M. le général Kerpen, arrivé récemment à notre corps-d'armée. M. le général comte de Mercandin, qui devoit commander à Salurn, est passé à l'armée de l'Archiduc. L'on n'a encore aucune nouvelle positive de cette dernière; l'on fait seulement que les français ont des forces considérables dans les environs de Treviso, et qu'ils ont poussé de petits corps jusqu'à la Piave.

Suivant les dernières lettres de Venise, le traité de paix entre cette République et la régence d'Alger est décidément rompu. Le sénat a ordonné en conséquence l'armement de trois vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts, qui mettront en mer le mois prochain.

\*\*\* Comme la foire de Paques prochaine se tiendra ici, comme de coutume, on en instruit par celle-ci le public étranger.

Frankfort sur le Mein, le 15 Mars 1797.

La Chancellerie de la ville.

\*\*\* M. Wacquart, de Fleville près Metz en Lorraine, est prié de donner son adresse à M. Georges à Königsbosen.